

Villeneuve d'Ascq, le 28 mai 2016

Objet. : délégation de signature  
Directeur du laboratoire LASIR

## **ARRETE N° 2016-41**

### **Le Président de l'Université Lille 1**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et R719-79 et suivants;  
Vu les statuts de l'Université Lille 1 ;

### **Arrête**

#### **Article 1 :**

Délégation de signature est accordée, à compter du 28 mai 2016, à Monsieur Hervé VEZIN, Directeur du Laboratoire de Spectrochimie Infrarouge et Raman (LASIR) à l'effet :

- D'engager, liquider et mandater les dépenses entrant dans le cadre de l'exécution propre à son laboratoire et uniquement à cet effet, y compris les dépenses liées aux contrats du laboratoire gérés par le SAIC ;
- D'engager, liquider et mandater les dépenses relatives aux missions entrant dans le cadre de l'exécution propre au laboratoire, y compris celles du laboratoire gérées par le SAIC, sous réserve des compétences propres ou déléguées en matière d'autorisation d'absence du Directeur de la composante d'affectation des personnels concernés ;

#### **Article 2:**

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### **Article 3 :**

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université Lille 1 et dans les locaux de l'Université.

Spécimen de signature  
valant visa de la présente délégation  
**Hervé VEZIN**



Jean-Christophe CAMART  
Président de l'Université Lille 1

